



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 16 novembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

|           |            |
|-----------|------------|
| Date      | 09/11/2011 |
| Affichage | 09/11/2011 |

**Nombre des Membres  
du Conseil Municipal**

| En Exercice | Présents | Procurations<br>et Absents |
|-------------|----------|----------------------------|
| 33          | 29       | 4                          |

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.  
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian.  
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

**THEME : PATRIMOINE 2.**

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA  
VILLE DE BRIANÇON ET LA  
SOCIETE CHALETS LUMIERE ET  
BOIS.**

**Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine,  
ROUBAUD Sabin.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des sites majeurs de Vauban, il est proposé un partenariat entre la Ville de Briançon via sa direction du Patrimoine et la Société Chalets Lumière et Bois.

Chalets Lumière et Bois s'engage à promouvoir les visites-découvertes de Briançon auprès de ses résidents. En échange, la ville de Briançon s'engage à accorder aux résidents, sur présentation d'un bon d'échange, le tarif réduit sur les visites-découvertes programmées suivantes :

- Balade Historique, Fort des Têtes et Fort des Salettes, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 31 décembre 2012.

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition.
- D'autoriser le Service du Patrimoine à appliquer les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2011.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 22 NOV. 2011

ÉVALUÉ LE 22 NOV. 2011

NOTIFIÉ LE

# CONVENTION



Entre

La Ville de Briançon,  
représentée par son maire en exercice,  
Monsieur Gérard Fromm,

d'une part,

et

La société Chalets Lumière et Bois  
représentée par sa gérante  
Madame Gaëlle Bayrou,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

## Article I : Objet

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, il est prévu, la mise en place d'un partenariat pour la période suivante : du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 31 décembre 2012.

Les objectifs principaux sont :

- de promouvoir les activités du service du Patrimoine de la ville de Briançon auprès des résidents de la société Chalets Lumière et Bois,
- de sensibiliser les publics à la préservation du patrimoine fortifié.

## Article II : Modalités

Chalets Lumière et Bois s'engage à promouvoir les visites-découvertes de Briançon auprès de ses résidents. En échange, la ville de Briançon s'engage à accorder aux résidents, sur présentation d'un bon d'échange, le tarif réduit sur les visites-découvertes programmées suivantes :

- Balade Historique
- Fort des Têtes
- Fort des Salettes

La date de la visite est à choisir dans le programme « Laissez-vous conter Briançon » édité par la Direction du Patrimoine de la Ville de Briançon.

### Article III : Conditions de délivrance du tarif réduit

Le service du Patrimoine délivrera à la société Chalets Lumière et Bois des bons de visite (valable pour 1 personne) destinés aux résidents leur permettant d'obtenir le tarif réduit.

### Article IV : Dispositions financières

Les visites effectuées seront facturées au tarif réduit en vigueur appliqué aux visites programmées pour individuels, à partir des bons d'échanges présentés, à la société Chalets Lumière et Bois par la Direction du Patrimoine de la Ville de Briançon chaque fin de mois.

Fait à Briançon, le  
(en quatre exemplaires originaux)

La Gérante de Chalets Lumière et Bois

Le Maire de Briançon

Gaëlle Bayrou

Gérard FROMM